Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-214401002-20261020-2026103-AR

MAIRIE DE MONNIÈRES
4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

4 rue d
Téléphone : 02.40.54.60.64
Courriel : accueil@mairie-monnieres.com

ARRÊTÉ 2026-103

Délégation de fonction et de signature – Adjoint(e) au Maire

Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 procédant à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-03-20-002 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoint(e)s à 5 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-003 du 20 mars 2026 procédant à l'élection des adjoint(e)s ;

Vu la délibération n°2026-04-07-001 du 4 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'arrêté 2026-047 en date du 12 mai 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane LEMOINE, 1er adjoint ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de fonction et de signature aux adjoint(e)s et conseillers municipaux en fonction de leurs attributions ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la délégation au regard des besoins de service ;

Considérant l'élection de Monsieur Stéphane LEMOINE en tant que Premier adjoint ;

ARRÊTE :

Article 1 : rapporte l'arrêté municipal en date du 12 mai 2025 susvisé portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Stéphane LEMOINE.

Article 2 : complète le périmètre de la délégation fonction et de signature de Monsieur Stéphane LEMOINE. Une délégation de fonction et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières à Monsieur Stéphane LEMOINE, Premier Adjoint, pour les actes et tout autre document relevant de l'aliénation des biens de la commune.

Cette délégation exclut les arrêtés permanents et de portée générale.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-214401002-20261020-2026103-AR

4 rue [illegible]
Téléphone : 02.40.54.60.64
Courriel : accueil@mairie-monnieres.com

Article 3 : La délégation de signature définie à l'article ci-dessus du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et publié sur le site internet de la Commune de Monnières.

Article 5 : Le/La directeur/directrice Général(e) des Services de la ville, ou en cas de vacance du poste, le ou les directeurs/directrices Général(e) Adjoint(e) des Services de la ville, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.

Fait à Monnières, le 20 octobre 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU

MAIRIE DE MONNIERES LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.